RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2021

ORDRE DU JOUR :

1- Attribution des subventions 2021
2- Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
3- Défense Extérieure Contre l'Incendie demande de subvention auprès du Conseil départemental
4- Aménagement des loyers d'un local commercial pour la période du 1er février au 31 mars 2021
5- Sécurité sur la RD 114 : aménagement d'un plateau surélevé : signature de la convention avec le Conseil départemental
6- Aménagement du chemin de Grand Village et d'un parking
7- Lignes Directrices de Gestion
8- Actualités de l'Agglomération de Saintes
9- Questions diverses

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle municipale le 24 février 20201 à 20h30, sous la présidence de M. Jean-Luc MARCHAIS, maire.

Présents : Mmes Laurence BESSON, Françoise DURAND, Véronique MONGET et Gaëlle POMME-CASSIEROU, MM. Alain DESTREGUIL, Christophe GAUDIN, Jean-Luc MARCHAIS, Régis PLANET, Yann POUVREAU et Laurent RAVET formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Josiane BRIAND pouvoir donné à Mme Laurence BESSON
M. Didier FENEANT pouvoir donné à M. Alain DESTREGUIL
Mme Marie-Aline FETIS pouvoir donné à Mme Françoise DURAND
Mme Anicée MESPLEDE pouvoir donné à M. Jean-Luc MARCHAIS
M. Thierry THIBAUDEAU pouvoir donné à Mme Véronique MONGET

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint

Mme Françoise DURAND est nommée secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 12 janvier 20210 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal présents ou représentés.

1- Attributions des subventions 2021

Après examen des différentes demandes, le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Les Restos du Cœur	300,00 €
Secours Catholique	150,00 €
APMAC	100,00 €
ONAC	70,00 €
ADMS (4 élèves)	240,00 €
A.P.E Bussac-St Vaize	450,00 €
S.P.A	558,88 €
Collège Agrippa d'Aubigné	400,00 €
Association le SAS	1 600,00 €
MFR Cravans (2 élèves)	150,00 €
TOTAL :	4 018,88 €

Cette somme sera inscrite à l'article 6574 (Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé) du Budget Primitif 2021

2- Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°2021/06 du 12 janvier 2021 concernant la demande de subvention au titre de la DETR dans le cadre de la défense incendie et l'informe qu'une erreur matérielle a été constatée sur le montant total des devis d'où la nécessité de corriger ce montant par une nouvelle délibération du conseil municipal.

Le maire présente au Conseil les devis pour la pose d'une citerne de 120m³ et de 2 poteaux incendie :

- citerne hors sol de 120m³ le devis RESE s'élève à 14 195,08 € TTC soit 11 829,23 € € HT
- 2 poteaux incendie les devis RESE s'élèvent à 7 653,94 € TTC soit 6 378,28 € HT

Le montant total des devis s'élève à 21 849,02 € TTC soit 18 207,51 € HT

Le Conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, accepte ces propositions et décide de retenir les points incendie dans les hameaux ci-dessous :

- Angle de la RD 114 et du Chemin du Paviot : 1 poteau incendie
- Angle de la RD 114 et du chemin de Choisy : 1 poteau incendie
- Les Ablains sur la parcelle AL n°801 et AL n°803 :1 citerne hors sol de 120m³

Il sollicite également une subvention au titre de la DETR 2021 à hauteur de 40% selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
	Subvention	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
D.E.T.R	sollicitée	18 207,51 €	7 283,00 €	40,00%
Conseil Départemental	sollicitée	18 207,51 €	3 641,50 €	20,00%
Autofinancement			7 283,00 €	40,00%
Coût HT			18 207,51 €	100,00%

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2021/06 du 12 janvier 2021

3- Défense Extérieure Contre l'Incendie demande de subvention auprès du Conseil départemental

Le maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°2021/07 du 12 janvier 2021 concernant la demande de subvention au titre de la DETR dans le cadre de la défense incendie et l'informe qu'une erreur matérielle a été constatée sur le montant total des devis d'où la nécessité de corriger ce montant par une nouvelle délibération du conseil municipal.

Le maire présente au Conseil les devis pour la pose d'une citerne de 120m³ et de 2 poteaux incendie :

- citerne hors sol de 120m³ le devis RESE s'élève à 14 195,08 € TTC soit 11 829,23 € € HT
- 2 poteaux incendie les devis RESE s'élèvent à 7 653,94 € TTC soit 6 378,28 € HT

Le montant total des devis s'élève à 21 849,02 € TTC soit 18 207,51 € HT

Le Conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, accepte ces propositions et décide de retenir les points incendie dans les hameaux ci-dessous :

- Angle de la RD 114 et du Chemin du Paviot : 1 poteau incendie
- Angle de la RD 114 et du chemin de Choisy : 1 poteau incendie
- Les Ablains sur la parcelle AL n°801 et AL n°803 :1 citerne hors sol de 120m³

Il sollicite également une subvention auprès du Département dans le cadre de la défense extérieur contre l'incendie à hauteur de 20% et décide du plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
	Subvention	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
Conseil Départemental	sollicitée	18 207,51 €	3 641,50 €	20,00%
D.E.T.R	sollicitée	18 207,51 €	7 283,00 €	40,00%
Autofinancement			7 283,00 €	40,00%
Coût HT			18 207,51 €	100,00%

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2021/07 du 12 janvier 2021

4- Aménagement des loyers d'un local commercial pour la période du 1er février au 31 mars 2021

Le locataire du bail commercial d'un local appartenant à la commune a fait part de difficultés concernant le règlement de son loyer, notamment pour les mois de février et mars 2021.
Le maire rappelle aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de la crise sanitaire covid-19 le gouvernement appelait les structures du secteur public et privé à adopter une position de clémence vers les entreprises étant dans l'obligation de retarder le paiement de leur loyer.
Bien que l'activité principale de ce commerce "alimentaire" n'ait pas été impactée par les obligations de fermeture liées à la crise sanitaire, une activité secondaire de "bar" visée par l'obligation de fermeture a provoqué une baisse du chiffre d'affaire.
Un point de situation est fait sur ce dossier. A l'issue des échanges entre les membres du conseil, des propositions d'aménagement de loyers seront présentées au gérant le 2 mars prochain.

5- Sécurité sur la RD 114 : aménagement d'un plateau surélevé : signature de la convention avec le Conseil départemental

Le maire présente au Conseil municipal le projet d'aménagement de sécurité sur la route départementale n°114. Ce projet consiste en l'aménagement d'un plateau surélevé avec réduction de largeur de chaussée et la mise en place d'un passage piéton. Les travaux, d'un montant estimé à 23 468,10 € HT, seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale au titre du programme d'aménagement de traverse. La participation financière laissée à la charge de la commune est de 40% du montant hors taxes des travaux. Une convention sera rédigée entre la Commune et le Conseil départemental.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire ou son représentant à signer la convention stipulant toutes les conditions à la réalisation de cet aménagement.

6- Aménagement du chemin de Grand Village et d'un parking

Le maire donne lecture au Conseil municipal de la convention établie entre le Syndicat départemental de la voirie et la commune pour la conception de l'aménagement du chemin de Grand Village et d'un parking. Cette convention définit la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux par le Syndicat de la voirie.
Le montant prévisionnel affecté aux travaux est estimé à 100 000,00 € HT (120 000,00 € TTC) et la rémunération du Syndicat départemental de la voirie est estimée à 6 440,00 € HT (7 728,00 € TTC).
Sur demande de la Commune la mission levé topographique sera réalisée pour un montant de 450,00 € HT (540,00 € TTC) et la mission géolocalisation et géoréférencement des réseaux souterrains existants pour un montant de 1 300,00 € HT (1 560,00 € TTC).
Soit un montant total estimé à 108 190,00 € HT (129 828,00 € TTC)
Le maire précise que la mission de géoréférencement et de géolocalisation fait l'objet d'une convention spécifique si elle retenue par le Conseil.
Le Conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :
- valide les termes de la convention pour l'aménagement du chemin de Grand Village et d'un parking
- décide de confier au Syndicat Départemental de la Voirie la mission de levé topographique et de géolocalisation et de géoréférencement des réseaux souterrains.
- autorise le maire ou son représentant à signer les conventions.

7- Lignes Directrices de Gestion

Madame DURAND, maire-adjoint en charge des ressources humaines, présente au Conseil municipal les lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et la valorisation des parcours professionnels.
Elle informe le Conseil de l'avis favorable reçu du comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale en date du 4 février 2021.
En conséquence, les lignes directrices de gestion de la commune de Bussac sur Charente prennent effet au 1er janvier 2021 et sont arrêtées conformément au document annexé.

8- Actualités de l'Agglomération de Saintes

Les membres du Conseil municipal membres des différentes commissions de la CDA de Saintes font un bilan du travail des commissions : transport, tourisme, PLUi. Il est précisé que la commission éducation n'a pas été réunie récemment.
Un référent transport est désigné au sein du Conseil municipal : Mme Laurence BESSON.
Le maire informe le Conseil des différents points d'actualité concernant la CDA de Saintes

9- Questions diverses

➢ Rallye de Saintonge : le maire présente la demande des organisateurs du rallye de Saintonge. Celui-ci n'ayant pas pu se tenir en 2020 en raison de la crise sanitaire, le parcours proposé pour l'édition qui doit se tenir le 17 juillet 2021 reprendra le même tracé. Le Conseil valide cette demande.

➢ Le maire informe les conseillers qu'Enedis participe à des opérations de réhabilitation de poste de distribution publique d'électricité ayant fait l'objet de tags, affichage sauvage et autres dégradations en sollicitant des personnes via les centres sociaux et associations d'insertion sur le territoire de la CDA de Saintes. Dans ce cadre un projet de remise en état du poste de distribution publique d'électricité situé aux Mailleaux a été présenté à Enedis qui a décidé de retenir ce projet et de confier la conception des travaux et leur réalisation à l'association le SAS. Un contrat de sponsoring/parrainage établi entre ENEDIS, l'association le SAS et la commune de Bussac sur Charente a été signé le 12 novembre 2020.

➢ Fédération départementale de pêche : le maire donne lecture du courrier reçu et adressé au Conseil municipal. Le président de la fédération départementale de pêche alerte les élus sur les attaques dont est victime la pêche de la part des associations antispécistes et animalistes et rappelle le rôle écologique et sociale de cette activité.

➢ Formation des élus locaux : Le maire informe le conseil de l'ordonnance n°2021-45 du 20 janvier 2021 portant réforme de la formation des élus locaux et modifiant leurs droits à compter du 1er juin 2021. Il dresse la liste des principales évolutions portées par cette ordonnance.

➢ Projet photovoltaïque communal sur la Salle municipale : Des rendez-vous ont été pris avec des entreprises spécialisées en étude de structure, désamiantage et isolation.

➢ Voirie chemin des Chaumes : Des problèmes de circulation et de stationnement sont constatés dans ce secteur. Une réflexion est menée dans le cadre de la mise en service de la voirie du nouveau lotissement.

Monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h30

Le Maire,



Jean-Luc MARCHAIS